Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_34-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 24 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Kévin CRENN, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, ROPARS, COTTEN, LOC'H et MM. GAUTHIER, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LANCRET, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel MAO

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	44
Votants	45

Date de la convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 24 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_34-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-34
Objet : Représentation au sein du comité syndical SIOCA (Syndicat intercommunautaire ouest Cornouaille aménagement)	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

Le SIOCA est un syndicat mixte fermé, qui regroupe les 4 communautés de communes de l'ouest Cornouaille : communauté de communes du Pays bigouden sud, du Haut Pays bigouden, du Cap Sizun-pointe du Raz et Douarnenez communauté. Son territoire s'étend sur 661 km² et compte environ 91 000 habitants.

Le SIOCA exerce actuellement 3 missions :

Urbanisme et planification :

— **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)**

Le SIOCA est l'organisme porteur du SCoT Ouest Cornouaille.

Le SCoT est un document de planification qui fixe les orientations stratégiques de développement du territoire à horizon 20 ans. Il traite de thématiques diverses, et doit permettre une cohérence des politiques sectorielles locales : économie et commerce, urbanisme et habitat, mobilités et transports, environnement et ressources naturelles, transitions écologiques et énergétiques... Il est réalisé en collaboration avec les 4 Communautés de communes membres.

En tant qu'organisme porteur du SCoT, le SIOCA est associé à certains projets locaux, sur lesquels il peut être amené à rendre un avis: projets d'aménagement, projets commerciaux... A ce titre, il suit et accompagne également les procédures menées par les collectivités du territoire sur leurs documents d'urbanisme et de planification locaux : Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi), PLU, cartes communales, Plans Climats Air Energie Territorial (PCAET), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH),... et formule des avis sur ces derniers.

Mobilités :

— **Stratégie Mobilité Ouest Cornouaille (STRAMOC) :**

Les mobilités représentent un réel enjeu pour le territoire Ouest Cornouaillais. Dans un contexte de prise de compétence « mobilités » par les 4 intercommunalités du territoire, et face au constat que le territoire ne disposait jusqu'alors d'aucun document cadre sur la question des mobilités, le SIOCA et ses Communautés de communes membres ont décidé d'élaborer la première Stratégie Mobilité Ouest Cornouaille.

La STRAMOC a été approuvée en décembre 2022. Pour l'élaborer, le SIOCA a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt (TENMOD) de l'ADEME.

La STRAMOC est composée d'un rapport diagnostic, et d'un document stratégique, qui présente les différentes actions retenues et leur priorisation. L'objectif de la STRAMOC est de planifier l'organisation des mobilités sur le territoire, et de coordonner l'action des intercommunalités sur cette thématique pour une meilleure cohérence.

La STRAMOC identifiait le développement du covoiturage comme une des priorités pour le développement des mobilités sur le territoire. Depuis 2024, le SIOCA coordonne la mise en œuvre d'un nouveau service de court-voiturage, avec une incitation financière des intercommunalités : OuestKarr (opéré par Karos).

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_34-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-34
Objet : Représentation au sein du comité syndical SIOCA (Syndicat intercommunautaire ouest Cornouaille aménagement)	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

— **Le Schéma Directeur Vélo Ouest Cornouaille** :

Le vélo est une des solutions principales pour réduire la dépendance à la voiture individuelle en Ouest Cornouaille, et pour réduire les nuisances et impacts environnementaux, économiques et sociaux qui lui sont liés. De plus, le territoire présente de nombreux avantages pour développer la pratique du vélo, pour les trajets du quotidien des habitants, ou pour les visiteurs.

C'est pourquoi, en 2019, le Schéma Directeur Vélo de l'Ouest Cornouaille a été approuvé. Ce document fixe les grandes orientations pour le développement du vélo sur le territoire : identification des itinéraires structurants à aménager, recommandations pour l'intégration du vélo dans les politiques urbaines, recommandations techniques (stationnements vélo, aménagements cyclables...)

Le comité syndical est composé d'élus communautaires désignés. Le nombre de délégués est calculé au prorata du nombre d'habitants de chaque communauté de communes. On compte ainsi 31 délégués au sein du SIOCA (20 titulaires et 11 suppléants).

La CCPBS détient 9 sièges titulaires et 5 sièges suppléants ; les élus doivent être communautaires.

Considérant les statuts du syndicat actuellement en vigueur ;

Considérant le nombre d'élus à désigner ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire, de désigner les représentants de la CCPBS pour siéger au sein du comité syndical du SIOCA,

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne 9 élus communautaires en qualité de membres titulaires, et 5 élus communautaires en tant que suppléants, pour siéger au comité syndical SIOCA :

Titulaires
Stéphane LE DOARÉ
Yannick LE MOIGNE
David LE BERRE
Valérie DRÉAU
Daniel LE PRAT
Hervé LE TROADEC
Christian LOUSSOUARN
Didier LE BLEIS
Loïc LE FUR
Suppléants
Christel RIBEIRO
Gaétan MARBLÉ
Sonia BORDET
Nathalie PÉRON
Matthieu BEREHOUC

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)